



Arifor info n°4 – du 15 au 28 février 2006

Emploi et formation

Prévenir l'éloignement du marché du travail : le PAP confronté à la durée.

Un quart des personnes n'ayant pas travaillé depuis le Projet d'Actions Personnalisés 02 (personnes encore sans emploi au bout de 6 mois) n'ont reçu aucune prestation. Pour les demandeurs d'emploi qui s'installent dans un chômage durable, la difficulté est de maintenir une intensité d'accompagnement compatible avec les moyens disponibles. Les usagers restent sensibles aux efforts déployés, leurs opinions sur le dispositif se dégradent toutefois au fil du temps avec, pour certains, l'épreuve du chômage de longue durée. A Consulter sur : http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006_01-04.1.pdf. Source : Dares – Premières synthèses – n°04/01 - janvier 2006.

Une étude sur le retour à l'emploi des chômeurs après formation.

En 2005, près de six allocataires de l'Assurance chômage sortant de formation sur dix (57,1 %) ont retrouvé un emploi au cours des cinq mois qui ont suivi leur formation et 44,2 % occupent encore un emploi cinq mois après être sortis de formation. Ces résultats marquent un léger recul.

Etude à consulter sur : <http://www.assedic.fr/unistatis/travail/documents/pstatis15.pdf>

Tout savoir sur le contrat première embauche.

Le ministère de l'Emploi propose sur son site une présentation du contrat en discussion au Parlement. Source Lettre de la Cohésion sociale, n°12 de février 2006, www.cohesionsociale.gouv.fr

Un forum Internet sur l'emploi

Dans le cadre de la politique de relance de l'emploi et de lutte contre le chômage et dans un esprit de concertation entre le gouvernement et les citoyens, le Premier Ministre a lancé un outil de débat public en ligne. Se connecter sur <http://www.forum.gouv.fr/>

Entreprises et formation

Adapter les tarifs en fonction du remplissage des sessions de formation.

Le site «Planète formation» propose d'adapter le concept du «yield management» à l'offre de formation inter-entreprises des organismes de formation. Cela consiste à adapter le tarif proposé au client en fonction du taux de remplissage, qu'il s'agisse d'un moyen de transport, d'un hôtel ou dans le cas présent, d'une session de formation. www.planeteformation.fr

Source : AEF, 21/02/2006.

3 nouveaux outils sur Internet pour aider les créateurs d'entreprises.

Afin d'aider les créateurs d'entreprises dans les études préalables, l'Insee a décidé de mobiliser ses données sous une forme facilement accessible. Trois outils proposent : une aide à l'implantation locale qui permet d'entamer une étude de marché, des résultats comptables du secteur d'activité envisagé par le créateur pour faciliter l'établissement des comptes prévisionnels de la future entreprise, et des critères de réussite des projets de création. Ils sont disponibles sur le site : <http://creation-entreprise.insee.fr>

Un guide pratique sur le remplacement des salariés en formation.

Cet ouvrage, organisé en 4 parties, destiné aux dirigeants d'entreprises et aux organismes socio-professionnels, fait le point sur les méthodologies, les outils et les bonnes pratiques de remplacement des salariés en formation, les problèmes rencontrés par les dirigeants d'entreprises, des solutions concrètes, des contacts et des adresses utiles. A consulter sur : <http://www.industrie.gouv.fr/pdf/guidersf.pdf>

Insertion professionnelle

Projet de loi Egalité des chances.

L'égalité des chances a été proclamée grande cause 2006 par Dominique de Villepin. Plusieurs points déclinent ce projet : avancement de l'âge de l'apprentissage, Contrat Première Embauche, Contrat de Transition Professionnelle, création de nouvelles zones franches urbaines, les mesures en faveur de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, etc...

Consulter les textes sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/ta-pdf/ta0534.pdf>

Les difficultés d'insertion et de formation des 18-25 ans et des moins qualifiés.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale souligne que l'une des causes de pauvreté chez les 18-25 ans réside dans le fait que les demandeurs d'emplois de cette classe d'âge ne perçoivent pas d'indemnisation, n'ayant pas exercé une activité professionnelle suffisamment longtemps pour y avoir droit. En effet, le rapport note que « plus de 1,2 million de demandeurs d'emploi ne perçoivent aucune indemnisation ni prestation générale de solidarité ». Principale cause de non-indemnisation : « l'insuffisance de la durée d'activité avant l'entrée au chômage ».

L'intégralité du rapport est téléchargeable sur :

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000163/index.shtml

Source : AEF, 22/02/2006.

Insérer des jeunes en difficulté dans l'entreprise, c'est possible.

Entreprise et Progrès a établi un "guide des bonnes pratiques" pour aider les chefs d'entreprise qui génèrent l'essentiel de l'emploi en France et les partenaires emploi qui s'engagent à les épauler. Le but de cet ouvrage est d'inciter les chefs d'entreprise à embaucher des jeunes en difficulté ayant généralement un niveau de formation très faible. Ainsi les jeunes apprendront les techniques de leur métier "sur le tas". Il les aidera à se poser les bonnes questions et leur apportera les réponses essentielles.

Ce guide gratuit peut être demandé sur le site suivant : <http://www.entreprise-progres.net/>

Organismes de formation

ISTELI – Institut Supérieur du Transport Et de la Logistique Internationale.

L'ISTELI, propose des formations supérieures Transport et Logistique « marchandises » du Groupe AFT-IFTIM débouchant sur des titres professionnels de niveaux Bac + 2, Bac + 3 et Bac + 4 et Bac + 5. Souvent méconnu le secteur du transport et de la logistique présente de très grandes opportunités de formation et d'emploi. Il existe 9 écoles (Lille, Marseille, Lyon, Monchy-Saint-Eloi (60), Nantes, Paris, Nancy, Toulouse et Rungis). Elles sont dotées de moyens modernes et performants : centre de documentation, laboratoire de langues, salles informatiques et multimédia.

Pour en savoir plus, consulter le site : www.aft-iftim.com/isteli

Public : handicapés.

Réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Dans la continuité de la loi du 11 février 2005, plusieurs décrets en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés viennent de paraître et concourent à la mise en place de la réforme. Dans ce contexte, le rapport Lachaud formule six propositions pour favoriser l'insertion des jeunes handicapés en rapprochant école et entreprises par le biais d'un nouveau statut en alternance. Pour renforcer ces mesures, une campagne radio nationale est mise en place et une campagne d'information devrait suivre par le biais de l'édition d'un guide de la loi, par l'instauration d'une plate-forme téléphonique et de la refonte du site Internet www.handicap.gouv.fr du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Un portail d'emploi pour les personnes handicapées mentales.

L'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis), et les Centres E. Leclerc, lancent un portail Internet pour informer les entreprises, les collectivités, les personnes en situation de handicap mental et leur entourage des possibilités d'emploi en CAT (Centres d'Aides par le Travail). Ce site propose également des informations pour les entreprises et les collectivités sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, les différentes modalités d'embauches, les aides, etc. Toutes ces informations sont à consulter sur le site : <http://www.unapei.org/>

Public : jeunes

Le crédit d'impôt en faveur des jeunes qui s'orientent vers un métier en difficulté de recrutement.

Suite à une instruction de la Direction Générale des Impôts et afin d'orienter les jeunes vers des métiers en pénurie de main d'œuvre, un crédit d'impôt sur le revenu en faveur des jeunes âgés de moins de 26 ans a été créé par l'article 5-1 de l'ordonnance n°2005-895 du 2 août 2005. Certains seuils de prélèvements obligatoires sont relevés et tendent à favoriser l'exercice d'une activité salariée dans des secteurs professionnels connaissant des difficultés de recrutement. L'instruction de la DGI peut être consultée sur le site de Legifrance rubrique Bulletins Officiels des Ministères. A consulter sur :

www.legifrance.gouv.fr/html/bo/bo.htm

Source : AEF, 23/02/2006

Secteur d'activité / Métier

Concours de la fonction publique : calendrier prévisionnel 2006.

Le calendrier prévisionnel des concours prévus pour l'année 2006 dans la fonction publique de l'Etat, dans les armées et à la ville de Paris est paru dans un avis publié au Journal officiel du 9 février 2006. Le calendrier est consultable sur www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2006/0209/joe_20060209_0034_0103.pdf.

Sur le site du Ministère de la fonction publique, vous pouvez consulter la liste des concours ouverts officiellement par arrêté.

Source : *Lettre Service-public.fr* - n°273

Ouverture d'une école de kinés à Reims pour la rentrée.

La région Champagne-Ardenne ouvrira une école de masseurs-kinésithérapeutes pour la prochaine rentrée d'octobre 2006. Elle vise ainsi à répondre à un besoin en termes de formations. En effet, il n'existe actuellement pas d'école de kinés et beaucoup de candidats vont se former en Belgique. Par ailleurs, la Région veut s'assurer que les futurs kinés formés en région exerceront pendant quelques années en Champagne-Ardenne. Source : L'Union, 1^{er} mars 2006.

AGENDA

Portes ouvertes.

De nombreux organismes proposent en mars des journées portes ouvertes permettant aux personnes en choix d'orientation de découvrir les métiers, et leurs formations. Tous ces rendez-vous sont en ligne sur le site de l'Arifor : <http://www.metier-emploi-formation.org/arifor/framesetPortail.asp>

16 mars : Journée d'étude et de réflexion sur l'insertion professionnelle.

L'Unapei à Paris propose une journée d'échanges intitulée "Acteurs de l'Insertion Professionnelle et déficience mentale. Défis et perspectives, la réalité en question...". Cette manifestation organisée en interventions thématiques relayées par des tables rondes s'adresse à un large public intéressé par la problématique de l'emploi des personnes handicapées. Ce sera notamment l'occasion de faire le point sur les travaux menés par l'UNAPEI dans le cadre de sa convention de partenariat avec l'AGEFIPH et d'échanger sur les perspectives en matière d'insertion professionnelle offerte par la Loi sur l'Egalité des Chances. Lieu : Maison de la RATP, 54 quai de la Rapée – 75012 PARIS (Métro Gare de Lyon). Coût : gratuit (hors frais de déjeuner) - inscription obligatoire (places limitées).

MESSAGE

Le programme de professionnalisation 2006 de l'Arifor est disponible.

Il propose des actions de formation et de sensibilisation, des groupes d'analyse de pratique, des journées à thèmes, des actions de lutte contre l'illettrisme. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs travaillant sur le champ de la formation, de l'insertion et de l'orientation et a pour objectif de répondre aux besoins de formation mais aussi de susciter des envies de formation. Sur demande à l'Arifor au 03.26.21.73.36 ou contact@arifor.fr ou téléchargeable sur www.arifor.fr